

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance du 13 novembre 2014

29 Grange à Musique - Convention de partenariat Grange à Musique / Collège Romain Rolland

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre des activités régulières et des projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) de la Grange à Musique, la ville de Creil et le collège Romain Rolland ont souhaité mettre en place une convention de partenariat, liée au projet pédagogique atelier artistique appelé « Musiques électroniques et musique assistée par ordinateur au collège ». Pour rappel, les ateliers artistiques font partie des activités facultatives dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels. Ils sont construits autour d'un projet annuel élaboré par une équipe d'enseignants, de partenaires extérieurs et d'élèves.

Cette convention définit les modalités de partenariat intégrant ce projet pédagogique sur 2014-2015. Elle intègre pleinement la labellisation SMAC (Scène Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois dont un axe correspond au travail auprès des scolaires et jeunes publics, et un second correspond à la mise en valeur des cultures digitales sur son territoire. Sont précisées ici les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

maintenant !

La convention proposée précise les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

Ce dispositif, entre autres, contribuera au développement des pratiques artistiques et culturelles interdisciplinaires pour éveiller et entretenir le goût pour la culture comme outil d'éducation et de cohésion social sur le territoire, sur lequel nos contrats d'objectifs inscrivent nos actions.

Le coût total du projet s'élève à 2 000 €, avec une participation totale de la Ville de 1 592 €.

Il vous est proposé de valider la signature et l'effectivité de cette convention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 13 novembre 2014,

Vu la convention ci-jointe,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le projet pédagogique de l'atelier artistique « Musiques électroniques et musique assistée par ordinateur au collège » mis en place avec le collège Romain Rolland.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Creil et le collège Romain Rolland concernant l'atelier artistique « Musiques électroniques et musique assistée par ordinateur au collège » et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'accepter le versement par le collège Romain Rolland d'un montant de 500 € au titre de ladite convention.

Article 4 : d'imputer les dépenses et recettes dudit projet sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, comptes 611/314/GM et 7478/314/GM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/12/2014

et publication ou notification le 09/12/2014

CREIL, le 12/12/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**

